

Standards de pratique de l'ILCA

Standards de pratique de l'International Lactation Consultant Association pour les consultant(e)s en lactation IBCLC

Approuvés par le Conseil d'Administration de l'ILCA, mai 1999. Copyright © 1999, Association Internationale des Consultant(e)s en Lactation. Tous droits réservés. Reproduit avec autorisation.

Présentation

Ceci est la deuxième édition des *Standards de pratique pour les consultant(e)s en lactation IBCLC* publiée par l'ILCA.

L'ILCA, reconnaît comme seul titre professionnel pour les consultant(e)s en lactation la certification conférée par le Bureau International d'Examen pour les Consultant(e)s en Lactation (IBLCE). Toutes les personnes qui utilisent le titre de consultant(e) en lactation IBCLC se doivent d'agir selon les *Standards de pratique* et le *Code de déontologie des IBCLCs* dans toutes leurs interactions avec les usagers, la famille de ceux-ci et les autres professionnels de santé.

Introduction

Assurer une pratique et un service de qualité représente le cœur de la responsabilité de la profession envers le public. Les standards de pratique sont des repères bien établis et des niveaux de qualité, destinés à guider les IBCLCs dans la conduite et l'évaluation de leur pratique. Les standards favorisent la cohérence parce qu'ils encouragent une approche systématique commune. D'autre part, leur contenu est suffisamment précis pour répondre aux exigences de la pratique quotidienne. Ils visent à offrir un cadre de recommandations pour l'élaboration de politiques et de protocoles, de programmes de formation et de plans d'amélioration de la qualité. Ils sont prévus pour être utilisés dans différents environnements de travail, institutions et contextes culturels.

Standard 1. Pratique clinique

La pratique clinique de l'IBCLC se concentre sur la prise en charge globale et la gestion clinique de la lactation. La meilleure façon d'y arriver est d'utiliser des méthodes systématiques de résolution de problèmes, en collaboration avec d'autres membres de l'équipe de soins et avec l'utilisateur. Les IBCLCs sont responsables des décisions et actions qui relèvent de leur rôle professionnel, y compris :

- l'évaluation, la planification, la mise en oeuvre et le bilan des soins dans diverses situations
- la prévention de problèmes
- la tenue de dossiers de soins complets, exacts et à jour
- la communication et la collaboration avec d'autres professionnels de santé.

1.1 Évaluation diagnostique

- 1.1.1 Recueillir et noter les antécédents de la mère allaitant et de son enfant.
- 1.1.2 Rassembler systématiquement les éléments informatifs objectifs et subjectifs.
- 1.1.3 Échanger avec la mère sur tous les éléments en lien avec l'évaluation et lui fournir toutes informations appropriées.

1.2 Détermination de la prise en charge

- 1.2.1 Analyser les informations issues de l'évaluation et identifier les préoccupations et/ou les problèmes à prendre en compte.
- 1.2.2 Définir la prise en charge à partir des préoccupations et/ou des problèmes identifiés.
- 1.2.3 Prévoir l'évaluation du suivi.

1.3 Mise en oeuvre

- 1.3.1 Mettre en oeuvre la prise en charge prévue d'une manière appropriée à la situation et acceptable pour la mère.
- 1.3.2 Appliquer les principes de sécurité et les précautions de base habituelles.
- 1.3.3 Expliquer les procédures, les techniques, l'usage du matériel et des accessoires.
- 1.3.4 Donner des instructions appropriées.
- 1.3.5 Communiquer, le cas échéant, un rapport écrit au médecin traitant, comprenant :
 - les informations en rapport avec l'évaluation
 - les interventions suggérées
 - les instructions données.
- 1.3.6 Faciliter si nécessaire le recours à d'autres professionnels de santé, services collectifs et groupes de soutien.

1.4 Bilan

- 1.4.1 Évaluer les résultats de la prise en charge.
- 1.4.2 Modifier la prise en charge en fonction de l'évaluation des résultats.
- 1.4.3 Noter et communiquer le cas échéant au médecin traitant :
 - l'évaluation des résultats
 - les modifications de la prise en charge
 - le suivi.

Standard 2. Formation et conseil en allaitement

La formation et le conseil en allaitement font partie intégrante de la prise en charge par un(e) consultant(e) en lactation.

- 2.1 Assurer aux parents et aux familles une formation qui leur permette de faire des choix éclairés sur l'alimentation du nourrisson et de l'enfant.
- 2.2 Faire des cours de préparation afin de :
 - promouvoir des pratiques optimales d'allaitement
 - réduire au minimum les problèmes et complications de l'allaitement.
- 2.4 Apporter un soutien émotionnel pour que l'allaitement puisse traverser des circonstances difficiles ou compliquées.
- 2.5 Partager avec les autres soignants une information à jour, scientifiquement fondée, et des compétences cliniques.

Standard 3. Responsabilités professionnelles

Un(e) consultant(e) en lactation IBCLC se doit de conserver une conduite et une pratique professionnelles déontologiques ; il ou elle doit répondre de ses actes professionnels et de ses responsabilités légales.

- 3.1 Adhérer aux présents *Standards de Pratique* et au *Code de Déontologie* de l'IBLCE.
- 3.2 Pratiquer dans le cadre du *Code International de Commercialisation des Substituts du Lait Maternel* et des résolutions subséquentes, en restant conscient(e) du conflit d'intérêts dans le cas où il y a location ou vente de matériel d'allaitement.
- 3.3 Se faire l'avocat des femmes qui allaitent, de leurs nourrissons et de leurs enfants.
- 3.4 Aider la mère à conserver intacte une relation d'allaitement avec son enfant.
- 3.5 Utiliser le matériel et les accessoires d'allaitement de façon appropriée en :
 - évitant leur utilisation inutile ou abusive
 - discutant les avantages et inconvénients de l'utilisation conseillée
 - évaluant leur sécurité et leur efficacité.
 - s'assurant de leur propreté et de leur bon fonctionnement
- 3.6 Rester à la pointe du savoir et du savoir-faire spécifiques des consultant(e)s en lactation grâce à la formation continue.
- 3.7 Faire un compte-rendu périodique et systématique pour l'évaluation de sa pratique clinique.
- 3.8 Soutenir et promouvoir les recherches de qualité sur la lacta-

Standards de pratique de l'ILCA (suite)

tion humaine et l'allaitement, et fonder autant que possible sa pratique clinique sur ces recherches.

Standard 4. Considérations juridiques

Les consultant(e)s en lactation IBCLC sont dans l'obligation de respecter, dans leur pratique, les lois et règlements du pays et du cadre où ils et elles travaillent. Leur pratique doit préserver les droits des usagers à la vie privée et respecter ce qui relève de la confidentialité.

- 4.1 Travailler dans le respect des règles et des procédures de l'institution qui les emploie ou bien, en cas de pratique libérale/privée, agir selon des règles et procédures identifiables.
- 4.2 Énoncer clairement les tarifs avant la prise en charge.
- 4.3 Obtenir le consentement éclairé de chaque usager avant de :
 - faire l'évaluation ou intervenir
 - transmettre l'information appropriée au médecin traitant ou à d'autres professionnels de santé
 - prendre des photographies quelle qu'en soit la raison
 - chercher à faire publier une information en rapport avec la consultation.
- 4.4 Protéger à tout moment la confidentialité.

- 4.5 Remplir des dossiers en accord avec les pratiques légales dans le cadre de travail.

Glossaire

Usager - la ou les personnes qui bénéficient de services professionnels ; la mère allaitante qui recourt aux services du ou de la consultant(e) en lactation.

Consultant(e) en lactation - professionnel de santé qui est certifié IBCLC.

Médecin traitant - professionnel de santé, y compris infirmier (ère) ou sage-femme, qui gère, dirige et coordonne la prise en charge médicale de l'usager.

Précautions de base habituelles - méthode de protection contre la contamination grâce à du matériel de protection personnelle : p. ex. gants, blouse, lunettes de protection pour la manipulation de sang et de fluides corporels.

© 1999 ILCA. Tous droits réservés. Reproduit avec autorisation.

Liste de compétences établie par l'IBLCE

Les déclarations de compétence suivantes récapitulent les connaissances et les compétences spécifiques faisant partie du rôle d'un(e) Consultant(e) en Lactation Certifié(e) par le Bureau International (IBCLC).

Le ou la consultant(e) en lactation IBCLC :

1. Possède les savoir-faire, les savoirs et les savoir-être nécessaires pour proposer avec compétence des consultations et des informations détaillées dans le domaine de la lactation, au quotidien comme en cas de circonstances particulières, depuis la période précédant la conception jusqu'aux douze mois de l'enfant et au-delà.
2. Intègre dans sa prise en charge des familles allaitantes des connaissances supplémentaires provenant des disciplines suivantes : anatomie de la mère et de l'enfant ; physiologie et endocrinologie ; nutrition et biochimie ; immunologie et maladies infectieuses ; pathologie ; pharmacologie et toxicologie ; psychologie, sociologie et anthropologie ; paramètres de croissance et étapes du développement ; interprétation de la recherche ; questions éthiques et juridiques ; techniques ; et santé publique.
3. Utilise des connaissances à jour sur la personnalité, le conseil, et les dynamiques familiales et de groupe quand il ou elle fait du soutien à l'allaitement.
4. Intègre les aspects culturels, psychosociaux, nutritionnels et pharmacologiques de l'allaitement dans sa pratique de consultant(e) en lactation.
5. Utilise des compétences en communication appropriées dans ses interactions avec les usagers et les professionnels de santé.
6. Entretient des relations de collaboration et de soutien avec les usagers, en mettant l'accent sur une prise en charge individualisée de la famille, sur l'autonomie de l'usager, sa capacité à faire des choix éclairés et sur des soins de santé optimaux.
7. Se fait l'avocat de l'allaitement dans la collectivité, sur le lieu de travail et à l'intérieur du système de santé.
8. Utilise les principes de la pédagogie pour adultes lors des contacts éducatifs avec les usagers, les professionnels de santé et la collectivité.
9. Interprète les données récentes de la recherche pour évaluer l'opportunité de leur mise en pratique.
10. Fonctionne comme membre de l'équipe soignante et lui apporte sa contribution, rédige des dossiers de suivi et adresse les usagers de manière appropriée aux autres professionnels de santé et aux ressources de soutien de la communauté.
11. Tient à jour des dossiers détaillés des patients.
12. Se conforme à un code de déontologie professionnelle, aux lois et règlements en vigueur dans le pays, et respecte des normes adéquates d'hygiène.
13. Respecte les directives destinées aux professionnels de santé figurant dans le *Code International de Commercialisation des Substituts du Lait Maternel* de l'OMS.
14. Entretient et améliore ses connaissances et ses compétences grâce à une formation continue appropriée et régulière.